

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 25 SEPTEMBRE 2006 à ANSAUVILLE

Présents : Mesdames FOURNIER, MORCEL, HENRI. Messieurs VAUTRIN, THIERY, BRASSEUR, VELLE, GIRARD, ANDRE, GEORGE, BESANCON, COLIN, TYLKOWSKI, MACQUIN, BATTAGLIA.

Excusé : Monsieur LUCIE.

Absents : Monsieur ARESI, HANGEN, PRUDHON, HANRIOT.

ORDRE DU JOUR

- Proposition de la commission déneigement : lancement de la consultation
- Info des Côtes : validation de la proposition de la commission cadre de vie
- Validation des nouveaux statuts suite à la définition de l'intérêt communautaire
- Echange après l'entrevue avec Monsieur le Sous Préfet de Toul
- Convention avec le Centre Multi Services pour la fourniture des repas du CMA
- Résultat de l'appel d'offres pour le marché des ordures ménagères
- Questions diverses

PROPOSITION DE LA COMMISSION DENEIGEMENT ; LANCEMENT DE LA CONSULTATION

La présidente rappelle que le déneigement est un service relativement coûteux. C'est pourquoi la commission déneigement s'est réunie afin de réfléchir à une solution pour réduire ce coût.

Un nouveau cahier des charges a été établi afin de lancer un appel d'offre. La présidente le lit à haute voix.

Les plans de chaque commune ont été revus, rue par rue, avec le maire concerné, afin de redéfinir les rues à déneiger en priorité. Deux niveaux de déneigement ont été établis : niveau rouge pour les rues à déneiger en priorité (passages fréquents, bus scolaires, rues en pente) et niveau jaune pour les rues moins empruntées et moins dangereuses.

Le marché a été réparti en 4 lots regroupant chacun deux ou trois communes. Il pourra donc y avoir un ou plusieurs prestataires pour ce service.

Les 4 lots sont définis comme suit :

- Martincourt, Saint-Jean, la route entre Martincourt et Manonville
- Grosrouvres, Ansaerville, Hamonville
- Minorville, Noviant aux Prés
- Manonville, Domèvre en Haye, Tremblecourt

Le ou les candidats prestataires devront fournir le coût pour un passage avec lame et salage et le coût pour simplement un salage.

La prestation devra être facturée par rapport au nombre et au type de passage.

Le contrat sera conclu pour une année, renouvelable deux fois.

La commission déneigement propose une option pour le chemin qui mène au hangar agricole de Monsieur Georges à Martincourt. En effet, ce chemin doit impérativement être dégagé pour le camion

qui passe deux fois par semaine récupérer des denrées périssables. En cas de besoin, M. Georges préviendra lui-même la Présidente.

Monsieur Girard comprend bien le cas de M. Georges mais il estime que les éleveurs pourraient, dans ce cas, eux aussi bénéficier de cette option. Il explique notamment que le vétérinaire doit pouvoir se rendre à tout moment auprès des animaux.

Monsieur Besançon rappelle que le but de cette réflexion était de réduire la facture déneigement et que si l'on accepte ces options, cela va l'encontre de ce qui était prévu. D'autant plus que, d'après des experts, les conditions météorologiques risquent de s'aggraver dans les années à venir (été plus chaud mais hiver plus rude).

Ces options doivent rester des cas exceptionnels.

Les conseillers reçoivent les cartes des 9 communes avec les tracés des rues en rouge ou jaune. La présidente demande si tous sont d'accord avec ces tracés. Quelques rectifications sont faites.

La présidente propose ensuite de passer au vote de ce cahier des charges :
2 ABSTENTIONS ; 13 POUR.

INFO DES COTES : VALIDATION DE LA PROPOSITION DE LA COMMISSION CADRE DE VIE

La commission cadre de vie s'est réunie dernièrement et à choisi quelques points à aborder dans le prochain info des Côtes (n°11) :

- Tri sélectif – Déchetterie
- Présentation du site internet
- Assainissement
- Entretien des rivières
- Contrat de déneigement
- Entretien avec le Sous Préfet de Toul à propos d'une future fusion des intercommunalités
- Prévention contre la toxicomanie
- Pompiers bénévoles
- Calendrier des associations

VALIDATION DES NOUVEAUX STATUTS SUITE A LA DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

Suite au conseil communautaire du 24 mai dernier, les communes ont délibéré sur les nouveaux statuts de la communauté de communes. La CCCHaye prend acte de ces délibérations et accepte les nouveaux statuts.

Vote : POUR à l'unanimité.

ECHANGE APRES L'ENTREVUE AVEC MONSIEUR LE SOUS PREFET DE TOUL

Un courrier de la Préfecture a été envoyé à toutes les intercommunalités afin de réfléchir à d'éventuelles fusions entre elles, notamment pour les petites structures.

Afin d'obtenir davantage de renseignements, une réunion entre les conseillers et Monsieur le Sous Préfet de Toul s'est tenue vendredi 22 septembre. Dans l'ensemble, les conseillers estiment que la plupart de leurs questions sont restées sans réponse.

Ce qui a été retenu c'est que pour l'instant, il n'y a aucune obligation à fusionner et il n'y a pas non plus de date arrêtée.

La Présidente précise qu'il est possible de rejoindre une autre structure à condition qu'il existe une continuité géographique avec le territoire de notre Codecom. Il y en a 3 : la Codecom des Trois Vallées, la Codecom du Val de Moselle et de l'Esch, la Codecom du Tulois. Il faut savoir également que sur le plan juridique une fusion risque d'être extrêmement compliquée à mettre en place.

Ceci étant dit, certains estiment que, même si on n'en ressent pas le besoin pour l'instant, il serait intéressant d'étudier la question dès à présent afin de pouvoir décider, le cas échéant, de quelle structure la CCCHaye pourrait se rapprocher et non pas se laisser l'imposer.

M. Besançon pense qu'il serait plus intéressant financièrement pour notre petite Codecom de fusionner avec une plus grande structure. Cela nous permettrait d'entreprendre éventuellement de nouveaux projets. La présidente lui répond que ce n'est pas évident, les Codecom voisines ont déjà mis en place leurs actions, en fonction de leurs moyens. Certaines ont même déjà engagé l'avenir...

Monsieur Vautrin propose de créer une petite commission dans le but de rencontrer les Présidents des autres structures, de discuter de ces éventuelles fusions, des différents projets des unes et des autres, de leur façon de travailler..... Il propose à M. Besançon de se joindre à lui pour ces rencontres, ce qui est accepté.

CONVENTION AVEC LE CENTRE MULTI SERVICES POUR LA FOURNITURE DES REPAS DU CMA

La présidente rappelle que c'est le Centre Multi Services de Mandres Aux Quatres Tours qui livre les repas au Centre Multi Accueil de Manonville et souligne que la directrice en est très satisfaite.

Une convention doit être signée pour une année avec le CMS pour la fourniture des repas ; le prix fixé du repas est de 3,90 €.

Compte tenu de l'importance des services rendus par cette association (25000 repas portés à domicile chaque année), compte tenu du lien social assuré, compte tenu de la qualité des prestations rendues, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette convention et autorise la présidente à la signer.

RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRE POUR LE MARCHE DES ORDURES MENAGERES

Une réunion de la commission d'appel d'offre a eu lieu récemment pour l'ouverture des plis concernant le marché des ordures ménagères. Deux prestataires ont répondu mais seulement pour ce qui concerne le traitement. La décision du choix du prestataire est reportée à 90 jours, c'est-à-dire à la réception des plis concernant la collecte des ordures ménagères.

A savoir : plusieurs caractérisations (test sur échantillon) sont réalisées au cours d'une année, elles sont payantes. Leur nombre est passé de 4 à 14 ; celles-ci servent à savoir le tri est bien effectué. Le conseil communautaire approuve l'avenant au contrat qui autorise à répartir entre les deux communautés de communes (3 Vallées et Côtes en Haye) les caractérisations obligatoires.

A propos du tri sélectif, un lot de plaquettes d'information sera prochainement remis à chaque commune afin d'être distribuées auprès de la population.

QUESTIONS DIVERSES

Ravalement de façade : une subvention est accordée pour le ravalement de façade d'une maison située à Minorville.

Indemnité du percepteur : les conseillers accordent 50% du montant total de l'indemnité.

Opération graine de paysage : les mauvaises conditions météorologiques ont malheureusement fait échouer cette manifestation. Il n'y avait pratiquement pas de fleurs et très peu d'habitants se sont déplacés.

Assurance : un état des dépenses annuelles pour les diverses assurances de la CCCHaye a été réalisé. Celles-ci ont été remises en concurrence, les résultats sont attendus.

Transfert de crédits : une délibération pour un transfert de crédit.

ZAC Noviant : la présidente informe les conseillers que la toiture du bâtiment de la zone artisanale de Noviant aux Prés présente des fuites d'eau dès qu'il pleut et que ce problème n'est pas nouveau. Il est donc nécessaire d'envisager une réparation.

La présidente a souhaité faire venir des experts afin d'évaluer précisément le travail à effectuer. Le conseil communautaire, sur proposition de Monsieur George, charge de faire établir un devis pour le remplacement de la couverture en bacacier (il serait aussi possible de la recouvrir avec un matériau imperméable...)

La présidente informe les conseillers de la date du prochain conseil communautaire : le vendredi 27 octobre.

La réunion se termine par le pot de l'amitié offert par la commune d'Ansauville.

La Présidente
Marie-José FOURNIER